

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 V 345 Vœu relatif à la mise en place de garanties de loyers pour les activités économiques de proximité.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant l'importance de préserver et de développer le commerce, l'artisanat, et l'ensemble des activités économiques de proximité sur l'ensemble du territoire parisien, gage de la vitalité de la capitale ;

Considérant la politique volontariste de la municipalité en la matière, incarnée principalement par le dispositif Vital' Quartiers, en vigueur depuis 2004, géré par la société d'économie mixte SEMAEST ;

Considérant que la délibération « 2015 DDEES 207 : Projet d'élaboration du Contrat de Revitalisation du Commerce et de l'Artisanat - Modalités de la concertation », permettra de continuer l'action de Vital' Quartiers au sein d'un meilleur cadre législatif ;

Considérant la mission d'information et d'évaluation « Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux : quelles filières d'avenir ? », dont le rapport et les 54 préconisations ont été votés à l'unanimité de ses membres;

Considérant que le rapport de cette Mission d'information et d'évaluation a été approuvé à l'unanimité du Conseil de Paris de septembre 2015;

Considérant la nécessité de traduire les préconisations de cette mission en actions concrètes pour développer l'emploi à Paris et sur le territoire métropolitain ;

Considérant que cette mission a notamment convenu de l'intérêt à mettre en place un système de garantie publique des loyers de certaines entreprises dont l'implantation et l'activité seraient encouragées, à l'instar du dispositif « Louez solidaire » pour les bailleurs et logements privés ;

Considérant que ce dispositif pourrait faciliter l'implantation de nouvelles activités économiques de proximité (commerces, ateliers d'artisans, petites unités industrielles, « fab-labs », espaces de «coworking» et espaces de logistique urbaine...);

Considérant la préconisation n°8 de la mission d'information et d'évaluation : « Réfléchir à la mise en place d'une garantie publique des loyers de certaines entreprises pour encourager l'implantation et l'activité, à l'instar du dispositif « Louez solidaire » en vigueur pour les bailleurs de logements privés » ;

Considérant la nécessité de traduire les préconisations de cette mission en actions concrètes pour développer l'emploi à Paris et sur le territoire métropolitain;

Considérant la volonté de la Ville de Paris de promouvoir l'innovation sociale et l'émergence de structures novatrices d'organisation du travail au sein de l'entreprise ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, de Danièle Premel et des élu-e-s du groupe communiste Front de Gauche,

Emet le vœu :

- Qu'à l'occasion de l'élaboration du contrat de revitalisation du Commerce et de l'Artisanat soit étudiée la mise en place d'un dispositif de garantie publique pour les loyers des entreprises de proximité ;

- Qu'au sein de ce dispositif, une attention particulière soit accordée aux entreprises d'innovation sociale (SCOP, ESS...).